

## FAQ PLJ – Mise à jour avril 2022

Thème	Question	Réponse
Dispositif	Où se trouve la liste de tous les partenaires conventionnés ?	Sur le site Parents Touraine <a href="https://www.parents-touraine.fr">https://www.parents-touraine.fr</a> dans la rubrique ado et jeunes adultes/ Accès loisirs et vacances : <a href="https://www.parents-touraine.fr/ados-jeunes-adultes/adolescence-et-jeunes-adultes-acces-loisirs-et-vacances/">https://www.parents-touraine.fr/ados-jeunes-adultes/adolescence-et-jeunes-adultes-acces-loisirs-et-vacances/</a>
Dispositif	Le Pass'Sport est-il attribué aux mêmes personnes que le Passeport Loisirs Jeunes ?	Non. <b>Le Passeport Loisirs jeunes - Dispositif local Caf 37</b> -> Enfants de 11 à 17 ans pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 830 € (à janvier année N) <b>Le Pass'Sport - Dispositif national et temporaire de l'Etat dont les Caf n'assurent pas la gestion</b> -> Enfants de 6 à 17 ans qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire ; l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ; l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).
Dispositif	Mon association est basée sur un département limitrophe à l'Indre et Loire et reçoit des enfants bénéficiaires du PLJ de la CAF 37. Puis-je conventionner avec la CAF 37.	Oui, c'est possible. Attention: le passeport loisirs jeunes est un dispositif propre à la CAF d'Indre et Loire et ne concerne que les enfants rattachés à un dossier allocataire de d'indre et Loire. Les dossiers des communes limitrophes sont étudiées au cas par cas par le service administratif d'Action Sociale.
Dispositif	Quel est le moyen de vous contacter pour le dispositif PLJ ?	Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : <a href="mailto:pf_afi.caftours@caf.cnafmail.fr">pf_afi.caftours@caf.cnafmail.fr</a> <b>Ou par téléphone du lundi au vendredi au 02.47.31.55.22 de 09h00 à 12h30</b>
Convention	Comment allez-vous nous faire parvenir la convention ?	Vous allez recevoir un lien pour signer dans votre boîte mail via la plateforme Docusign
Convention	Pourquoi devons-nous datés et signés les statuts ?	Afin de vérifier qu'ils soient toujours en vigueur
Convention	A quelle date recevrons-nous la convention ?	Après réception du dossier complet : Fiche de renseignement, RIB, récépissé <b>préfecture ou k-bis</b> , statuts datés et signés, règlement de fonctionnement et tarif des inscriptions, la Caf vous intégrera dans son système d'informations puis vous transmettra une convention.
Utilisation PLJ	Comment savoir si le bon n'a pas été utilisé ailleurs, dans une autre association ?	Le PLJ ne peut être utilisé qu'en une seule fois auprès d'une seule structure. Si le passeport a déjà été utilisé, lors de la saisie de l'identifiant vous serez bloqué.
Utilisation PLJ	Le Pass'Sport est-il cumulable avec le Passeport Loisirs Jeunes ?	Oui
Utilisation PLJ	Comment et quand les notifications ont-elles été envoyées ?	Toutes les notifications <b>sont parties début mars</b> par mails pour 16 000 bénéficiaires environ et par courrier pour 1 000 bénéficiaires environ.
Utilisation PLJ	Si 2 enfants d'une même famille ont droit au PLJ, comment est-ce notifié à la famille ?	La famille reçoit un mail <b>par enfant bénéficiaire</b> avec un numéro d'identifiant différent pour chaque enfant (ce numéro est propre au PLJ, différent du numéro de dossier allocataire de la famille)
Utilisation PLJ	Si une famille n'a pas reçu ou égaré sa notification, comment doit-elle procéder ?	Nous vous invitons à regarder dans vos courriers indésirables. Si il n'y a rien la famille pourra contacter le service des aides financières individuelles au 02.47.37.55.22 afin de demander l'envoi d'une nouvelle notification.
Utilisation PLJ	Est-ce qu'il y a plusieurs montants de PLJ ?	Oui, il y a 4 montants de remboursements : 60 €, 65 €, 70 € et 75 € (selon QF famille). <b>S'ajoutent à ces montants 25 euros de majoration pour tous les enfants bénéficiaires de l'AEEH (allocation enfants porteurs de handicap)</b>
Remboursement	A quelle date les PLJ doivent-ils être transmis à la Caf pour remboursement ?	Le 15 décembre au plus tard
Remboursement	Sous quel délai recevra-t-on le remboursement ?	La Caf exploitera les demandes de remboursement une fois par semaine.
Remboursement	Doit-on attendre d'avoir tous les PLJ pour demander le remboursement ?	Non, nous vous invitons à effectuer les transactions au fur et à mesure directement sur l'Extranet dans la rubrique dédiée.
Remboursement	Comment faire pour inscrire des jumeaux à la même activité ?	Chaque bénéficiaire a son propre identifiant.
Supports	Avez-vous un flyer ?	Oui, nous avons des supports et des affiches, disponibles auprès de nous ou sur le site : <a href="https://www.caf37-partenaires.fr/rubrique/Aides%20aux%20Temps%20Libres%20ATL%20(avf-ave-PLJ)">https://www.caf37-partenaires.fr/rubrique Aides aux Temps Libres ATL (avf-ave-PLJ)</a> : <a href="https://www.caf37-partenaires.fr/thematique/jeunesse/">https://www.caf37-partenaires.fr/thematique/jeunesse/</a>
Supports	Y'aura-t-il une procédure pour utiliser l'Extranet ?	Oui nous allons mettre à disposition des supports, des infos sur le site <a href="https://www.caf37-partenaires.fr">https://www.caf37-partenaires.fr</a> , dans la rubrique jeunesse/Aide au temps libre/PLJ, ainsi qu'une vidéo tutoriel d'utilisation de l'Extranet <a href="https://www.youtube.com/watch?v=4uDvnMGqtLg">https://www.youtube.com/watch?v=4uDvnMGqtLg</a>